

Disclaimer

En recevant ce document, produit par BMCI Banque Privée, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessous. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, merci de détruire toute copie et d'en avertir le distributeur impliqué sans délai.

Ce document ne constitue pas un prospectus et ne fait pas partie d'un prospectus. Il n'a pas été soumis à l'AMMC ou à une autre autorité de régulation. Il est communiqué uniquement à titre d'information et de discussion. Il ne doit pas être utilisé comme seule base de décision d'investissement.

Dans toute la mesure autorisée par la loi, en ce qui concerne le contenu de ce document et les informations y figurant, BMCI-Banque Privée n'offre aucune garantie, tant explicite qu'implicite, à l'égard de l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité, l'intégralité et la fiabilité de l'information contenue dans le présent document émis par BMCI-Banque privée. Les renseignements fournis par BMCI- Banque privée ont un but strictement informatif. L'utilisation de ce document ou la prise de décision fondée sur toute information contenue dans ce document est aux risques exclusifs de l'utilisateur.

BMCI Banque Privée décline dès lors toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient résulter directement ou indirectement de l'utilisation de l'information fournie dans le présent document.

Tous les renseignements, opinions, cours de bourse, données financières et recommandations d'achat/vente présentes dans nos documents, sont fournis par BMCI Banque Privée à titre d'information et pour un usage personnel seulement. Ils sont susceptibles d'être modifiés sans avis préalable.

Il est d'ailleurs expressément mentionné par BMCI Banque Privée:

- que le passé n'offre aucune garantie quant à la performance future d'un investissement,
- qu'un placement financier peut s'apprécier ou se déprécier sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur (de telle sorte que l'investisseur puisse ne pas récupérer les sommes investies).

Toute utilisation du contenu de ce document est assujettie aux restrictions suivantes :

- 1) vous ne pouvez pas modifier le contenu de ce document de quelque façon que ce soit ni le reproduire ni l'afficher ou le présenter publiquement, le distribuer ou l'utiliser autrement à toute fin publique ou commerciale ;
- 2) vous ne devez pas transférer ou partager (par des moyens de télécommunications ou par les médias sociaux ou autres) le Contenu de ce document à toute autre personne qui n'en est pas le destinataire, vous êtes à cet effet astreint à une obligation de confidentialité à l'égard de BMCI-banque privée en ce qui concerne les informations contenues dans ce document.
- 3) Vous acceptez de vous conformer à toute autre restriction pouvant être définie sur le document. Ce document, y compris tout élément de son Contenu, est protégé par les droits d'auteurs et de manière générale par les dispositions de la loi sur la propriété intellectuelle. Vous acceptez de ce fait, de vous y conformer lorsque vous utilisez ce document et d'empêcher l'exécution de toute copie non autorisée ou toute autre reproduction de son Contenu. BMCI-Banque privée ne vous accorde aucun droit ni explicite ni implicite en vertu d'aucun brevet, copyright, ni de marque commerciale ou secret commercial pour l'utilisation de document.

Assurance Vie - Allianz Performance Kapital

Versement des primes	• Primes Périodiques à fixer selon votre choix: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle • Aucune obligation de versement annuel, toutefois il faut respecter un minimum de 50 000 MAD						
Revalorisation de l'Épargne	• Taux de rendement en vigueur + Participation aux bénéfices (PAB) • Le taux de participation aux bénéfices actuel est fixé à 70%						
	<table> <tr> <td>Taux Minimum Garanti</td><td> • 0,00% pour cette année </td></tr> <tr> <td>Track Record Rendements</td><td> • Le produit a été lancé en Novembre 2018. A titre indicatif, les rendements 2019, 2020 et 2021 sont 4,50%, 3,85% et 3,60% bruts, soit 3,90%, 3,25% et 3,00% nets¹ respectivement. </td></tr> <tr> <td>Fiscalité</td><td> • Exonération totale de l'impôt sur le revenu des prestations servies, avec la condition que la durée de détention soit au moins égale à 8 ans </td></tr> </table>	Taux Minimum Garanti	• 0,00% pour cette année	Track Record Rendements	• Le produit a été lancé en Novembre 2018. A titre indicatif, les rendements 2019, 2020 et 2021 sont 4,50%, 3,85% et 3,60% bruts, soit 3,90%, 3,25% et 3,00% nets¹ respectivement.	Fiscalité	• Exonération totale de l'impôt sur le revenu des prestations servies, avec la condition que la durée de détention soit au moins égale à 8 ans
Taux Minimum Garanti	• 0,00% pour cette année						
Track Record Rendements	• Le produit a été lancé en Novembre 2018. A titre indicatif, les rendements 2019, 2020 et 2021 sont 4,50%, 3,85% et 3,60% bruts, soit 3,90%, 3,25% et 3,00% nets¹ respectivement.						
Fiscalité	• Exonération totale de l'impôt sur le revenu des prestations servies, avec la condition que la durée de détention soit au moins égale à 8 ans						
Distribution	• Versement annuel du Rendement: A travers l'offre Allianz Performance Kapital, le client a la possibilité de bénéficier du rendement de manière annuelle, après acquittement de l' Impôt sur le revenu						
Avances	• Elle est possible à tout moment à concurrence maximum de 80% de la valeur de rachat total du contrat à la date de la demande de l'avance et sous condition de remboursement des avances précédentes et moyennant une rémunération tout en ayant une épargne qui continue à être revalorisée						
Frais	<table> <tr> <td>Frais d'acquisition</td><td> • 1,00% sur tout versement </td></tr> <tr> <td>Frais de Gestion</td><td> • 0,60% sur l'épargne gérée au prorata temporis </td></tr> </table>	Frais d'acquisition	• 1,00% sur tout versement	Frais de Gestion	• 0,60% sur l'épargne gérée au prorata temporis		
Frais d'acquisition	• 1,00% sur tout versement						
Frais de Gestion	• 0,60% sur l'épargne gérée au prorata temporis						
Rachat ²	<table> <tr> <td>Partiel</td><td> • Possibilité de récupérer jusqu'à 50% du montant l'épargne au maximum 2 fois durant la vie du contrat sans mettre fin au contrat </td></tr> <tr> <td>Total</td><td> • Le rachat total met fin à l'adhésion. La valeur de rachat est fixée au moment du rachat. Pas de pénalités de rachat après 3 ans (2% avant 3 ans) </td></tr> </table>	Partiel	• Possibilité de récupérer jusqu'à 50% du montant l'épargne au maximum 2 fois durant la vie du contrat sans mettre fin au contrat	Total	• Le rachat total met fin à l'adhésion. La valeur de rachat est fixée au moment du rachat. Pas de pénalités de rachat après 3 ans (2% avant 3 ans)		
Partiel	• Possibilité de récupérer jusqu'à 50% du montant l'épargne au maximum 2 fois durant la vie du contrat sans mettre fin au contrat						
Total	• Le rachat total met fin à l'adhésion. La valeur de rachat est fixée au moment du rachat. Pas de pénalités de rachat après 3 ans (2% avant 3 ans)						

¹ Net de frais de gestion, et Brut de fiscalité ; ² Une Contribution Sociale de Solidarité pourrait être appliquée aux rachats
Tout placement financier peut s'apprécier ou se déprécier (de telle sorte que l'investisseur puisse ne pas récupérer les sommes investies)